

## Compte rendu de séance

Séance du 6 Décembre 2019

L' an 2019 et le 6 Décembre à 18 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie sous la présidence de BONNOT Evelyne Maire

**Présents** : Mme BONNOT Evelyne, Maire, Mmes : ALEXIS Julie, ALLAND Nancy, CANTERO Nathalie, DACHARY - LAVAL Sandrine, MM : CHARBONNEL Olivier, CHATAIN Jean-Claude, COCHELIN Denis, DESRAME Bruno, GUIRLIN Jean-Louis, JACQUEMIN Gérard

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme HUREL Pascale à M. GUIRLIN Jean-Louis

### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 12
- Présents : 11

**Date de la convocation** : 25/11/2019

**Date d'affichage** : 25/11/2019

### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture d'Evreux  
le :

et publication ou notification  
du :

**A été nommé(e) secrétaire** : M. GUIRLIN Jean-Louis

### **Objet(s) des délibérations**

## SOMMAIRE

Création d'un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe - 01\_061219  
Facture antenniste pour les locataires du 10 bis rte de Marcilly - 02\_061219  
Caution local industriel - 03\_061219  
Modification des affectations résultats 2019 - 04\_061219  
Décision modificative n°2 - 05\_061219  
Décision modificative n°3 - 06b\_061219  
Régularisation amortissements - 07\_061219

### **01-061219 : Création d'un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe**

Le Maire, rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services en mentionnant sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité territoriale à recruter. En cas de réorganisation de service, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique (CT).

Compte tenu des avancements de grade possible en 2020, il convient de procéder à la création d'un poste pour le service administratif. Cet emploi sera pourvu exclusivement par voie d'avancement de grade

L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créés sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emploi d'adjoint administratif principal 2ème classe.

Il bénéficiera des primes et indemnités afférentes à son grade instituées dans la collectivité s'il remplit les conditions d'attribution pour y prétendre.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

#### **DECIDE**

- 1) De créer, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020, un emploi permanent d'adjoint administratif principal 2ème classe à 35 heures par semaine.**
- 2) D'autoriser le Maire :**
  - à procéder, après avis de la Comité technique paritaire, aux arrêtés de nominations pour l'agent concerné.**
- 3) D'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées et dit que les crédits nécessaires à la rémunération de ou des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.**

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

### **02-061219 : Facture antenniste pour les locataires du 10 bis rte de Marcilly**

Suite à l'emménagement des nouveaux locataires dans notre logement situé 10 bis route de Marcilly, nous avons rencontré un problème de droit à l'image.

En effet, les locataires n'avaient pas de réception d'image. Ils ont du faire intervenir un antenniste qui a réglé le sens de la parabole, cependant le droit à l'image est à la charge du propriétaire.

Il convient au Conseil Municipal de prendre la décision de rembourser la facture de l'antenniste pour un montant de 114 euros TTC.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder au remboursement de 114 euros auprès de nos locataires.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

### **03-061219 : Caution local industriel**

Madame le Maire informe le Conseil municipal que Monsieur SCHMITT nous a informé par courrier remis en main propre le 29 octobre 2019 de son départ du local en date du 30 novembre 2019. A ce jour, la société a réglé tous ses loyers. Un état des lieux a été effectué, il conviendra donc de procéder au remboursement de la caution loyer d'un montant de 114,75 € et la caution pour le badge alarme d'un montant de 15,00 €, soit un remboursement total de 129,75 €.

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à restituer les cautions d'un montant total de 129,75 € à **Monsieur SCHMITT Jean-Louis**.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

### **04-061219 : Modification des affectations résultats 2019**

Il convient de modifier les affectations de résultats 2019, comme suit :

#### **AFFECTATION DU RESULTAT**

Résultat de fonctionnement

A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) +152 699,06

B. Résultat antérieur reporté +390 914,96  
ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)

**C. Résultat à affecter** +543 614,02  
**=A+B (hors restes à réaliser)**  
**(si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)**

Solde d'exécution de la section d'investissement

D. Solde d'exécution cumulé d'investissement précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) -94 337,34  
D 001 si déficit  
R 001 si excédent 0,00

E. Solde des restes à réaliser d'investissement précède du signe + (excédent) ou - (déficit)  
Besoin de financement  
Excédent de financement

**Besoin de financement F = D + E** 94 337,34

**AFFECTATION = C = G + H** 543 614,02

**1) Affectation en réserves R 1068 en investissement** 94 337,34  
**G. = au minimum de couverture du besoin de financement F**

**2) H. Report en fonctionnement R 002** 449 276,68



### **Questions diverses :**

Plat végétarien : Nous avons fait l'essai sur les mois de septembre, octobre et novembre. Les enfants ne l'ont pas apprécié et nous avons eu beaucoup de gâchis. Le Conseil Municipal propose de demander au prestataire de revoir ou de réhausser le goût des plats.

Pont de la voie verte : La cellule d'ouvrage d'art va examiner dans les semaines à venir l'état du pont pour que l'on puisse déterminer le tonnage autorisant son franchissement.

Pont de l'Avre : Un administré s'est aperçu que le pont de l'Avre se fissure et les bordures se dessèlent. Mme le Maire et son 1er adjoint se sont rendus sur place puis ont contacté le département. Ce dernier interviendra prochainement.

Information sur les documents urbanisme : M. Guirlin a interrogé M. Maurey au sujet de la refacturation des documents d'urbanisme. Il pensait pouvoir nous répondre favorablement, malheureusement c'est impossible. Depuis, une proposition de loi sur un timbre d'urbanisme a été déposé pour certains documents. Si cette loi passe, le Conseil Municipal pourra délibérer sur son montant et le type de document.

Enfouissement de la haute tension : L'enfouissement de la ligne haute tension devrait se concrétiser. Un RDV est prévu le 12 décembre pour le déplacement du transformateur avec un possible échange de parcelle.

Contrat ATSEM : Suite à l'arrêt du CAE d'un poste d'ATSEM, nous avons opté pour prendre un contractuel jusqu'au 31 décembre 2019. Nous souhaiterions à nouveau prendre un contractuel afin de terminer l'année scolaire à savoir jusqu'au 31 juillet 2020.

Le Conseil Municipal , à l'unanimité, décide de prolonger un contrat contractuel jusqu'au 31 juillet 2020 et de ne pas renouveler le contrat de l'ATSEM en poste.

### **Tour de table :**

Mme Bonnot : La distribution des colis de nos aînés se tiendra le 7 décembre à la salle polyvalente.

Mme Alland : se propose de s'occuper des inscriptions de la médiathèque et de remettre des affiches lors de la remise des colis des aînés.

Mme Alexis : L'épicerie est ouverte. La CAF soutiendra l'association jusqu'en 2022.

M. Guirlin : Interpellé par M. Vallon au sujet d'une ouverture faite cet été dans l'Avre en amont du pont de fer SNCF, pour la déverser sur la St Maurice. Cela peut engendrer une nuisance sur les deux rivières en modifiant leurs débits. La commune doit porter plainte.

Dans l'Eure, beaucoup d'arbres sont tombés, la commune a envoyé des courriers aux propriétaires.

M. Châtain : L'agglo a construit des espaces naturels à Ecluzelles. Suite à de la malfaçon, le chantier a pris du retard le gros oeuvre sera terminé pour février 2020. Ils projettent ensuite de créer une scénographie à vocation pédagogique avec une possibilité d'hébergements camp école.

Séance levée à : 20:00

En mairie le 17/12/2019  
Le Maire, M. Sylvain BONNOT

